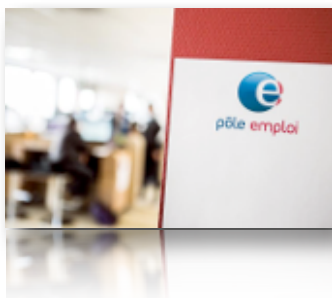


Loin des clichés, quand les chômeurs créent de l'activité grâce à leurs allocations



Les négociations sur la réforme de l'assurance chômage ont débuté. Un projet de loi est promis pour le printemps. Si le principe de l'assurance-chômage doit être étendu aux indépendants et aux salariés démissionnaires (sans que l'on sache comment cela sera financé), le gouvernement promet de renforcer le contrôle des chômeurs, dans un climat où clichés et fausses informations continuent d'alimenter la suspicion à leur encontre.

"Quand vous êtes salarié et que vous voyez certaines personnes qui partent en vacances aux Bahamas grâce à l'assurance chômage, il est légitime de se dire que ce système marche sur la tête !", déclarait ainsi le député de LREM Damien Adam (Seine-Maritime) début novembre ¹.

Une illustration des contrevérités proférées.

Une étude de pôle emploi, publiée en novembre 2017, démontre pourtant ce que bien des agents de Pôle emploi répètent : les chômeurs ne sont pas des fraudeurs. Ce sont avant tout des gens en difficultés.

- 86 % des demandeurs d'emplois contrôlés sont effectivement à la recherche d'un emploi.
- Parmi les 14 % des dossiers ayant abouti à une radiation, seuls 4 dossiers sur 10 concernent des demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance-chômage, les autres relèvent soit du régime de solidarité (RSA par exemple), soit ne percevaient plus aucune indemnisation.
- Un chômeur sur deux est indemnisé en France et l'indemnité moyenne se situe un peu en deçà de 1000 euros mensuels.

Les chômeurs vivent donc, pour la plupart, dans des situations souvent précaires. Un certain nombre d'entre eux mettent leur période de chômage à profit pour créer leur activité.

Indispensables allocations chômage

C'est le cas au sein de la coopérative d'activité **Coopaname** :

"La majorité des gens qui rentrent dans la coopérative sont bénéficiaires des allocations chômage", constate Noémie de Grenier, sa codirectrice générale.

¹ Dans une interview accordée à Paris-Normandie.

"Elles leur permettent d'assurer le quotidien. Ils peuvent ainsi se concentrer sur leur activité."

Encourager les chômeurs à créer leur activité, c'est une vieille rengaine des pouvoirs publics.

"La place des allocations est importante pour lancer son activité free-lance", insiste Noémie de Grenier.

Si ces indemnités venaient à diminuer ou disparaître, quid de toutes les activités qui peuvent se lancer ainsi ? Une **enquête** menée par Coopaname et **Oxalis**, autre coopérative d'activité, révèle que leurs coopérateurs ont des trajectoires marquées par le chômage : la moitié de ces entrepreneurs-salariés ont connu une situation de chômage, indemnisé ou non. Et 81 % d'entre-eux ont connu au moins une période de chômage dans leur vie professionnelle.

"Ce sont essentiellement ceux qui étaient au chômage qui ont changé de métier en entrant dans la coopérative", précise Noémie de Grenier.

Le chômage est aussi l'occasion de repenser son projet professionnel, davantage en adéquation avec ses aspirations.

Autre information importante : les allocations chômage se révèlent indispensables aux personnes dont les revenus sont les plus faibles au sein de ces deux coopérative : l'indemnisation constitue un quart de leurs sources de revenus.

"C'est un vrai soutien dans la période de développement d'activité", reprend Noémie de Grenier.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore réalisé un chiffre d'affaires suffisant pour se salarier, les allocations représentent en moyenne 40% du revenu.

Quand les chômeurs tentent de créer leur entreprise

Pour ceux et celles qui envisagent de créer leur entreprise, il existe l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Arce). Les demandeur d'emplois ayant droit aux allocations chômage perçoivent 45% de leurs allocations chômage restantes sous forme d'un capital, versé en deux fois. Ce capital leur permet de se constituer une trésorerie de départ et d'acheter l'éventuel matériel nécessaire pour lancer leur activité. Depuis sa mise en place en 1979, cette disposition a connu une forte expansion : 80 000 personnes en ont bénéficié en 2006, et 220 000 quatre ans plus tard.

Si toutes les entreprises créées – le plus souvent dans le commerce, l'hébergement-restauration ou d'autres activités de service – ne survivent pas, et que certaines personnes se trouvent en grande difficultés une fois épuisés leurs droits, ces éléments montrent que les chômeurs sont loin de se tourner les pouces aux Bahamas ou ailleurs, encore moins d'y optimiser fiscalement leurs indemnités.